



JOUY-EN-JOSAS

VIDE GRENIER

Dimanche 7 juin 2026
de 8h30 à 18h

PLACE DE LA MARNE

Installation à partir de 6h.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de compléter en majuscules et renvoyer ce dossier avant le 11 mai à

Mairie de Jouy-en-Josas – Service Événementiel – 19 avenue Jean Jaurès CS60033- 78350 – JOUY EN JOSAS

Téléphone : 01-39-20-11-21 / e- mail : even@jouy-en-josas.fr

Nom / Prénom :

à

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

Statut : Particulier (*joindre la photocopie de la pièce d'identité*)

Professionnel (*joindre la photocopie de la pièce d'identité + justificatif*)

Je réserve un emplacement pour

VIDE-GRENIER du dimanche 7 juin 2026 (*mettre une croix*) :

Activité :

1 emplacement 2 mètres linéaires 18 €

1 emplacement 4 mètres linéaires 30 € Jovaciens 34 € extérieurs

2 emplacements 8 mètres linéaires 60 € Jovaciens 68 € extérieurs

Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes :

Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) :

→Je prends connaissance et je signe le règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter.

→Je complète et signe ce document.

→Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.

.....

Fait le : _____ à _____ .

Signature

Règlement au verso à signer obligatoirement →



RÈGLEMENT

- 1** - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé **si le dossier d'enregistrement est incomplet**
- 2** - L'entrée est gratuite pour les visiteurs
- 3** - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4** - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5** - L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h30. L'installation s'effectuera entre **6h00 et 8h30**
- 6** - Les places affectées par l'organisateur ne sont pas modifiables le jour de l'événement
- 7- En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur**, celui-ci s'engage à rembourser l'intégralité de la somme versée
- 8 – En cas d'annulation par le bénéficiaire**, la somme versée pour la réservation ne pourra en aucun cas être remboursée
- 9-** Le bénéficiaire s'engage à appliquer **les règles sanitaires en vigueur** le jour de l'événement (gel hydroalcoolique, distanciation, port du masque...)
- 10** - Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité
- 11** - Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors du site de l'événement. **Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté**
- 12** - Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8h30 à 18h et à quitter les lieux avant 19h30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé
- 13 –** Le bénéficiaire s'engage à tendre vers un stand **« zéro déchets »**. Il s'engage à trier rigoureusement les déchets produits lors de la manifestation (cf. consignes figurant sur les poubelles et le guide du tri - sacs de pré-collecte fournis sur demande)
- 14** - Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser **un dossier unique** regroupant les divers demandeurs ; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte
- 15** - Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 6h00
- 16 - Se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... (quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol), pas de point électrique disponible.**

Fait à :....., le :.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le Service Événementiel de la Ville de Jouy-en-Josas dans un fichier informatisé pour la gestion des inscriptions au vide grenier. Elles sont conservées tant que la personne concernée maintient son inscription et sont destinées au Service Événementiel, au Service Culture et à la Direction de l'attractivité et du cadre de vie. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : correspondant.cnil@agglovp.fr